

## COMMISSION D'APPEL A CARACTERE JURIDIQUE

*Extrait du procès-verbal de la réunion en restreinte du Vendredi 13 Septembre 2019 à 11H00*

**ATTENTION** : Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la Commission Régionale d'Appel Juridique.

Ces délibérations sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions motivées seront par la suite notifiées aux parties par courrier électronique, avec mention des voies et des délais de recours.

***Membres présents :***

*MM. Philippe LEFEVRE – Louis DARTOIS – André MACHOWCZYK.*

❖ Appel de l'**US DE L'YSER** concernant une inversion de match émanant de la **Commission Régionale des Compétitions Seniors** par mail du 09/09/2019 pour la rencontre **BOLLEZEELE YSER US / CAMPAGNE LES GUINES** du 15 Septembre 2019 en Coupe de France.

**Décision de la Commission Régionale des Compétitions Seniors par mail du 09/09/2019 :**

En application de l'article 8 du règlement de l'épreuve, nous vous informons que le match 23949.1 Bollezeele Yser US / Campagne les Guines FC du dimanche 15 Septembre 2019 à 15 heures **est inversé et se jouera sur le terrain en herbe du Stade Municipal à Campagne les Guines.**

**La Commission,**

---

Confirme la décision dont appel du 09/09/2019.

---

---

---

**Louis DARTOIS**  
Secrétaire de Séance

**Philippe LEFEVRE**  
Président de la CR Appel Juridique